AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1923
FR0013181864-FS1138

3 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 31 417 407 actions CGG[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,43% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions CGG détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 15 801 393 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 709 943 886 actions représentant 709 997 438 droits de vote.